



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 04\_CC\_2019\_CCDS**

#### **PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

#### **Absents excusés :**

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

#### **Absents non excusés :**

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

#### **PREAMBULE**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

En vertu des articles D 5211-18-1 et de l'article D. 2312-3 du CGCT qui étendent aux EPCI, les obligations imposés aux communes, le contenu du DOB est défini par l'article D. 2312-3 du CGCT qui stipule que :

« A.- Le rapport .... Contient les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.  
« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

« 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

« 3° A la durée effective du travail dans la commune.

« Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

« Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au [dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

« C.-Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

En outre, le II de l'article 13 de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2020 dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - 2) L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

« L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. »

« L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, à - 2,6 milliards d'euros » par an de 2 018 à 2 022

Le ROB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Aujourd'hui, le souhait de l'équipe communautaire est d'assurer les missions confiées à la CCDS pour améliorer la qualité de vie des habitants du territoire des savanes à travers notre politique d'ordre économique, environnementale, sociale et de l'aménagement. **La priorité de l'exercice 2019 consistera d'une part à finaliser le projet de territoire sur la base du SCOT et d'autre part à procéder à la mise en œuvre des transferts de compétence de la loi Notre (ZAE, GEMAPI, commerce ) afin de développer le territoire en infrastructure et en ressource.**

Le ROB exposera tout d'abord le contexte qui présidera à l'élaboration du budget 2 019, puis relatera, à travers une rétrospective, la situation financière de l'établissement depuis 2 013. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, il présentera la situation de l'endettement et du personnel et après avoir relaté les réalisations de l'exercice 2018 proposera, enfin, les orientations pour la construction du budget 2 019 dans le périmètre des missions confiées à notre EPCI.

## **I – LE CONTEXTE**

### **A. LE CONTEXTE NATIONAL**

La LF 2019 a été élaborée sur la base d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB pour la 3e année consécutive. Pour 2019, le déficit public s'établirait à, 1,9 % du PIB, hors mesures exceptionnelles. La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7 %.

La progression de la dépense publique, en volume, serait limitée à 0,6 % en 2019, et son poids dans la richesse nationale passerait de 54,6 % du PIB en 2018 à 54 % en 2019.

Le projet de loi de finances précise par ailleurs que l'endettement public se stabiliserait en 2019, par rapport à 2018. La consolidation de la dette de SNCF Réseau a porté la dette publique à 98,5 % du PIB en 2017. L'endettement public serait stabilisé en 2018 à hauteur de 98,7 % du PIB, et à 98,6 % du PIB en 2019. La dette devrait, selon les prévisions énoncées, décroître par la suite pour atteindre 92,7 % à horizon 2022.

De même, le déficit structurel continuerait de se résorber progressivement pour atteindre 2,0 % du PIB en 2019, essentiellement du fait des efforts consentis en matière de dépenses, soit son niveau le plus bas depuis 2000. La progression de la dépense publique en volume serait limitée à 0,6 % en 2019. Le poids de la dépense publique dans la richesse nationale serait, de ce fait, ramené à 54,0 % en 2019, contre 54,6 % en 2018. Ainsi, le budget pour 2019 viendrait confirmer le net ralentissement de la dépense publique voulu par le Gouvernement : tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique serait bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes.

Selon le compte rendu du conseil des ministres en date du 24/09/2018, le budget 2019 affirme les choix du gouvernement :

« 1. Baisser les prélèvements obligatoires pour tous les Français. Plus de 6 milliards d'euros seront rendus aux ménages l'année prochaine, notamment par la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le plein effet de la réduction des cotisations chômage et maladie et l'exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019.

2. Favoriser le travail et renforcer l'attractivité de nos entreprises. En 2019, 2,5 milliards d'euros seront investis dans les compétences pour traiter en profondeur les causes du chômage. Le travail sera revalorisé par l'augmentation de la prime d'activité de 20 euros au niveau du SMIC. Les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes.

3. Protéger les Français. Cela consiste à les protéger socialement : pour les plus modestes, le minimum vieillesse et l'allocation adultes handicapés seront de nouveau fortement revalorisés, et les mesures annoncées par le Président de la République dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté seront financées. Cela consiste également à les protéger physiquement : les moyens alloués aux ministères des armées, de la justice et de l'intérieur seront fortement renforcés.

4. Préparer l'avenir. Un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation, la recherche, la transition écologique et à travers le Grand plan d'investissement du Gouvernement. La transformation en profondeur de l'action publique accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi et la réorganisation stratégique des services de l'Etat et de ses opérateurs à l'étranger. Le programme «Action publique 2022» permettra de concrétiser l'engagement de réduction de 50 000 emplois dans l'Etat d'ici 2022 tout en améliorant la qualité du service public rendu aux usagers et les conditions de travail des agents publics.

Ce budget 2019 confirme le changement de méthode initié dès le début du quinquennat par le Gouvernement. Il privilégie la sincérité de la programmation financière de l'Etat, incarnée par le refus de tout décret d'avance et l'intégration par le comptable national de la dette de SNCF Réseau dans ses comptes. Il choisit la confiance vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre de la contractualisation financière scellée autour d'un objectif de maîtrise de la dépense publique locale. Il engage la convergence européenne de la fiscalité française et en particulier de l'impôt sur les sociétés. »

Pour ce qui concerne les collectivités locales, la loi de finances 2 019 prévoit (source : Support à la préparation du ROB 2019 – version 11/2018 – caisse d'épargne) :

#### **- Réforme de la dotation d'intercommunalité**

La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition et •simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Ainsi, la LF prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle: 30% de dotation de base et 70% de dotation de péréquation ventilés comme suit :

Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale(CIF) est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

#### **- Mesures de soutien à l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la LF 2019. Les

départements bénéficient quant à eux de 212 millions €.

- **Dotation politique de la ville (DPV)**

Ces modalités de répartition sont modifiées afin de :

- Prendre en considération l'absence d'actualisation de la population retenue dans le calcul du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et la population totale,
- Rendre éligibles à cette dotation les communes qui comprennent un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional,
- Elargir le critère fondé sur l'éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),
- Déplafonner le nombre de communes éligibles à la DPV (aujourd'hui fixé à 180 communes): 199 communes seraient éligibles en 2019, dont 17 en Outre-mer.

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Elle reste inchangée en 2019. Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

- **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Elle s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. La LF ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

- **Transformation de la dotation globale d'équipement (DGE) des départements en une dotation de soutien à l'investissement**

Comme pour la DSIL des communes et intercommunalités :

- la première part (77%) serait répartie en enveloppes régionales (le préfet de région allouerait ces crédits sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local)
- la seconde part (33%) serait distribuée au bénéfice des départements de manière proportionnelle à l'insuffisance de leur potentiel fiscal (ces recettes d'investissement pour les départements resteraient libres d'emploi).

- **Hausse de la péréquation verticale**

Ces augmentations de DSU (+90M€) -DSR (+90 M€) des communes et de dotations de péréquation des départements (DPU-DFM : + 10 M€) sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

- **Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

La LF élargit le périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM en autorisant la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes.

Il est également prévu de mettre à la charge des collectivités les dégrèvements qui font suite à une « constatation par décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe ».

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)**

La LF favorise l'institution de la part incitative de la TEOM par les collectivités en :

- laissant la possibilité d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- autorisant, la 1<sup>ère</sup> année d'application de la part incitative, que le produit total de la TEOM puisse excéder le produit de l'année précédente, dans une limite de 10% pour absorber les surcoûts de la mise en place de cette TEOMi,
- passant de 8% à 3% les frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeurs à la charge des contribuables au titre des 5 premières années de mise en place de la TEOMi.

Cette tarification permet l'application du principe pollueur-payeur aux usages du service. Elle intègre le niveau de production des déchets pour la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux.

Les collectivités peuvent instituer une part incitative de la taxe (assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits) qui s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de la TEOM «classique». Le tarif de la part incitative est fixé annuellement par délibération afin que son produit soit compris entre 10% et 45% du produit total de la taxe.

- **Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux déchets**

Ce renforcement vise à améliorer les incitations aux apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération.

La trajectoire d'augmentation des tarifs de la TGAP entre 2021 et 2025 est renforcée pour s'assurer que le coût du recyclage soit plus bas que celui des autres modalités de traitement des déchets.

Les tarifs réduits relatifs à certaines modalités de stockage ou d'incinération non compatibles avec cet objectif seront alors progressivement supprimés.

Aussi, le dispositif des exemptions et exonérations est rationalisé de manière à ce qu'elles couvrent tous les déchets non valorisables (par exemple les déchets d'amiante ou certains déchets inertes).

La liste des cas d'exemption de la TGAP est cependant élargie aux déchets ayant déjà été assujettis à la TGAP ou ayant été stockés avant la création de ladite taxe et susceptibles d'y être assujettis.

- **Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels**

Plusieurs mesures sont proposées concernant les modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives qui permettent d'établir la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour sécuriser la détermination de ces valeurs, la définition des établissements industriels au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'Etat est légalisée. A partir de 2020, une série de bâtiments et terrains sera exclue de cette catégorie.

Dès 2019, quand la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30% suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement sur 3 ans: 25% la 1ère année, 50% ensuite et 75% la 3ème année; mesure qui permet d'accompagner les entreprises poursuivant leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultant de la hausse de la valeur locative et en cas de baisse, de lisser la baisse des ressources fiscales pour les collectivités.

Ce lissage des évolutions à la hausse ou à la baisse des cotisations de TFPB et de CFE s'appliquera aussi aux locaux artisanaux qui ne seront plus évalués selon la méthode comptable à compter de 2019.

- **Contribution sur les eaux minérales**

Cette contribution peut être instituée par les communes sur lesquelles sont exploitées les sources dont sont issues ces eaux par délibération, au plus tard le 30 septembre de l'année précédant sa date d'application. La commune fixe le tarif dans la limite de 0,58€ par hectolitre.

- **Recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) en Guyane et à Mayotte**

A partir du 1er janvier 2019, l'Etat recentralise le RSA en Guyane et à Mayotte sans recentralisation du reste à charge en Guyane et en opérant une ponction sur la DGF du département de Mayotte. L'état assurera le financement des dépenses relatives au RSA et confie par délégation, l'ensemble de la gestion aux caisses d'allocations familiales en lieu et place des collectivités de Guyane et de Mayotte.

## **B. LE CONTEXTE LOCAL**

La loi Notré a prévu des transferts des communes membres vers les établissements de coopération intercommunale ; certaines sont effectives depuis le 1er janvier 2017 où 2018 où encore le seront à moyen terme (eau et assainissement (2026), traitement des déchets à compter de 2020). Pour ce qui concerne le transfert des ZAE normalement effectué en 2017, on pourrait s'interroger sur le maintien aux communes de la ressource du FRDE, normalement consacrée à financer le soutien au développement économique. Il convient de rappeler que les EPCI partagent 20% de ce fonds logé dans le budget de la CTG en présentant des dossiers, alors que les communes bénéficient de manière automatique de 80% de la ressource au prorata de leur population.

Par ailleurs, deux dispositions de la loi sur l'égalité réelle des outre mers devraient continuer à améliorer de manière significative les finances des communes de Guyane :

- la première concerne le transfert aux communes en 3 ans des 27 M€ d'octroi de mer versés jusqu'alors au Conseil général et depuis 2016 à la Collectivité territoriale de Guyane ; ce transfert se fait par tiers depuis 2017 (9 M€ en 2017, 18 M€ en 2018, 27 M€ à compter de 2019) et sera réparti entre les communes au prorata de leur population
- la prise en compte pour le calcul de la DGF des 8 communes aurifères de Guyane, d'un coefficient de majoration de la population afin de tenir compte de l'impossibilité de recenser de manière exhaustive les populations de ces territoires ; La mesure est dotée en 2018 de 1,5 M€,

Pour 2019, le plan d'urgence prévoit toujours 15 M€/an de dotations de l'Etat pour les constructions scolaires contre 10 M€/an antérieurement,

En outre, l'état a recentralisé le RSA de la CTG sans recentralisation du reste à charge, et la CTG a obtenu la compensation, en section de fonctionnement, des 27 M€ d'octroi de mer transférés aux communes.

Enfin et dans le cadre du calcul des dotations versées aux collectivités (DGF, octroi de mer...) la population de la Guyane a été officialisée au titre de l'exercice 2019 de la manière suivante :

	2 017	%	2 018	%	2 019
Régina	968	-2,27%	946	-3,70%	911
Saint-georges	3 960	1,52%	4 020	1,39%	4 076
Ouanary	147	12,24%	165	10,30%	182
Camopi	1 751	1,03%	1 769	1,02%	1 787
<b>Sous total bloc CCEG</b>	<b>6 826</b>	<b>1,08%</b>	<b>6 900</b>	<b>0,81%</b>	<b>6 956</b>
Cayenne	55 817	3,22%	57 614	5,15%	60 580
Macouria	11 209	4,55%	11 719	9,26%	12 804
Matoury	31 934	1,54%	32 427	0,04%	32 440
Rémire-montjoly	21 787	10,05%	23 976	7,24%	25 711
Roura	3 537	4,98%	3 713	5,01%	3 899
Montsinéry-tonnégrande	2 477	-0,16%	2 473	2,30%	2 530
<b>Sous total bloc CA CL</b>	<b>126 761</b>	<b>4,07%</b>	<b>131 922</b>	<b>4,58%</b>	<b>137 964</b>
Iracoubo	1 931	-2,74%	1 878	-2,82%	1 825
Kourou	25 868	1,36%	26 221	1,15%	26 522
Sinnamary	2 984	-0,90%	2 957	-0,47%	2 943
Saint-Elie	119	-20,17%	95	54,74%	147
<b>Sous total bloc CCDS</b>	<b>30 902</b>	<b>0,81%</b>	<b>31 151</b>	<b>0,92%</b>	<b>31 437</b>
Mana	9 916	3,28%	10 241	3,17%	10 566
Saint-laurent du maroni	44 169	-1,29%	43 600	0,46%	43 799
Saul	148	1,35%	150	0,67%	151
Maripasoula	10 984	7,94%	11 856	7,95%	12 798
Grand santi	6 656	4,70%	6 969	6,59%	7 428
Apatou	8 040	4,86%	8 431	4,69%	8 826
Awala-yalimapo	1 364	1,10%	1 379	1,02%	1 393
Papaïchton	6 572	10,56%	7 266	10,57%	8 034
<b>Sous total bloc CCOG</b>	<b>87 849</b>	<b>2,33%</b>	<b>89 892</b>	<b>3,45%</b>	<b>92 995</b>
<b>Total Guyane</b>	<b>252 338</b>	<b>2,98%</b>	<b>259 865</b>	<b>3,65%</b>	<b>269 352</b>

Source : Insee - populations municipales

Nonobstant la problématique de la qualité du recensement pointée par les élus ainsi que l'ancienneté des données (la population officielle 2 019 repose sur les données du recensement 2016), les données font apparaître :

- une accélération de la croissance démographique en Guyane (+3,65% en 2019 contre +2,98% en 2018),
- la poursuite du recul démographique dans deux communes de la CCDS (Iracoubo, Sinnamary) et une commune de la CCEG (Régina) rendant compte du problème aigu d'attractivité de ce territoire et donc de l'acuité de la mise en œuvre du projet de territoire initié en 2018,
- Le dynamisme démographique sur la CA CL qui enregistre un taux d'évolution de sa population nettement supérieur au taux moyen de la Guyane (+4,58% contre 3,65%),
- Un dynamisme retrouvé sur la CCOG prenant appui sur la relative stagnation de la population de Saint-Laurent qui n'a pas encore retrouvé son niveau de 2017, et la très forte croissance démographique des communes du fleuve qui hébergent en 2 019, 37 086 habitants.
- La CCEG demeure un bloc atypique, peu dynamique voire en perte de vitesse (+0,81% en 2019 contre +1,08% en 2018).

Sur la base des populations municipales, le transfert des 27 M€ d'OM en 2 019 pourrait se ventiler comme suit entre les communes :

	2019	Transfert OM
Régina	911	91 319,17
Saint-georges	4 076	408 580,59
Ouanary	182	18 243,79
Camopi	1 787	179 129,91
<b>Sous total bloc CCEG</b>	<b>6 956</b>	<b>697 273,46</b>
Cayenne	60 580	6 072 574,18
Macouria	12 804	1 283 480,35
Matoury	32 440	3 251 804,33
Rémire-montjoly	25 711	2 577 285,49
Roura	3 899	390 838,01
Montsinéry-tonnégrande	2 530	253 608,66
<b>Sous total bloc CACL</b>	<b>137 964</b>	<b>13 829 591,02</b>
Iracoubo	1 825	182 939,05
Kourou	26 522	2 658 580,59
Sinnamary	2 943	295 008,02
Saint-Elie	147	14 735,36
<b>Sous total bloc CCDS</b>	<b>31 437</b>	<b>3 151 263,03</b>
Mana	10 566	1 059 141,94
Saint-laurent du maroni	43 799	4 390 437,05
Saul	151	15 136,33
Maripasoula	12 798	1 282 878,91
Grand santi	7 428	744 587,01
Apatou	8 826	884 723,34
Awala-yalimapo	1 393	139 635,12
Papaïchton	8 034	805 332,80
<b>Sous total bloc CCOG</b>	<b>92 995</b>	<b>9 321 872,49</b>
<b>Total Guyane</b>	<b>269 352</b>	<b>27 000 000,00</b>

## **II – LA RETROSPECTIVE 2 013 -2 017**

### **A – les recettes**

**Des recettes nettes<sup>1</sup> qui ont fortement progressé** sur la période 2 012-2 017 (4,6 M€ en 2 012 ; 6,9 M€ en 2 017) compte tenu :

- De la mise en place en 2 016 de la taxe d'habitation au taux de 3% qui a permis à la collectivité d'obtenir 1 M€ de recettes supplémentaires,
- Le repli des recettes en 2015 et 2017 résulte :
  - o en 2 015 (-3,22%), de la baisse de la DGF de base
  - o en 2 017 (-6,4%), de la perception de 1 M€ de recettes fiscales exceptionnelles en 2 016 consécutifs à des rappels effectués auprès de quelques entreprises

<sup>1</sup>Nettes des atténuations de produits (fiscalité collectée par la CCDS et reversée à l'Etat (FNGIR) et aux communes membres (attribution de compensation).

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017
Produits d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Impôts et taxes (nets du 014)	1 392 050	25,6%	1 748 901	2,6%	1 794 340	190,7%	5 216 070	-26,6%	3 827 354
Dotations - participations	3 263 211	16,3%	3 793 945	-6,9%	3 532 297	-13,4%	3 057 644	-1,9%	3 000 412
Produits de gestion courante	1 610	58,6%	2 553	1466,5%	39 996	-70,0%	11 996	153,5%	30 415
Atténuation de charges	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4 927	99,4%	9 824
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 656 871</b>	<b>1,8%</b>	<b>5 545 399</b>	<b>-1,0%</b>	<b>5 366 633</b>	<b>16,0%</b>	<b>8 290 637</b>	<b>-6,4%</b>	<b>6 868 005</b>
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Production stockée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 656 871</b>	<b>19,1%</b>	<b>5 545 399</b>	<b>-3,2%</b>	<b>5 366 633</b>	<b>54,5%</b>	<b>8 290 637</b>	<b>-17,2%</b>	<b>6 868 005</b>

Les recettes se ventilent principalement entre la fiscalité directe et les dotations de l'état.

**La fiscalité directe se présente comme suit :**

Bases fiscales											
	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018
Taxe d'habitation (TH)	13 827 000	4,79%	14 489 000	0,99%	14 633 000	2,74%	15 033 584	-4,31%	14 385 436	2,05%	14 680 000
Taxe foncier bâti (TFB)	34 715 000	2,19%	35 476 000	1,22%	35 909 000	0,56%	36 110 544	1,09%	36 503 066	3,86%	37 913 000
Taxe foncier non bâti (TFNB)	361 400	2,57%	370 700	1,29%	375 500	5,75%	397 104	0,26%	398 127	4,99%	418 000
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	35 352 000	1,23%	35 786 000	1,17%	36 205 234	2,39%	37 070 050	-0,82%	36 764 714	-0,64%	36 528 000

Taux d'imposition											
	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018
Taux TH	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	-0,16%	12,26%	0,00%	12,26%
Taux TFB	0,00%		0,00%		0,00%	NS	3,00%	NS	3,00%	0,00%	3,00%
Taux TFNB	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	-0,29%	3,45%	0,00%	3,45%
Taux CFE	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%

Produit fiscal											
	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018
Taxe d'habitation (TH)	1 697 956	4,79%	1 779 249	0,99%	1 796 932	2,74%	1 846 124	-4,47%	1 763 654	2,05%	1 799 768
Taxe foncier bâti (TFB)	0		0		0		1 083 316		1 095 092		1 137 390
Taxe foncier non bâti (TFNB)	12 504	2,57%	12 826	1,29%	12 992	5,75%	13 740	-0,03%	13 735	4,99%	14 421
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	8 682 451	1,23%	8 789 042	1,17%	8 892 005	2,39%	9 104 404	-0,82%	9 029 414	-0,64%	8 971 277
<b>Produit fiscal</b>	<b>10 392 911</b>	<b>1,81%</b>	<b>10 581 117</b>	<b>1,14%</b>	<b>10 701 930</b>	<b>12,57%</b>	<b>12 047 585</b>	<b>-1,21%</b>	<b>11 901 896</b>	<b>0,18%</b>	<b>11 922 856</b>
IFER	257 998	2,38%	264 136	1,05%	266 913	1,25%	270 261	-5,80%	254 574	1,20%	257 639
TASCOM	66 833	8,25%	72 350	-4,30%	69 239	11,15%	76 957	4,97%	80 780	-7,07%	75 072
Taxe addit. Fnb	63 129	2,68%	64 822	1,34%	65 688	-0,05%	65 657	-0,19%	65 534	1,85%	66 746
CVAE	1 810 161	-4,98%	1 719 950	-4,63%	1 640 306	32,48%	2 173 004	-16,87%	1 806 454	-37,59%	1 127 319
DCRTP	496 817	-2,84%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699
Allocations compensatrices	452 276	-4,78%	430 642	7,47%	462 809	-57,03%	198 887	45,68%	289 745	55,91%	451 740
Produits TH/TFNB transférés											
<b>Autres produits fiscaux</b>	<b>3 147 214</b>	<b>-3,58%</b>	<b>3 034 599</b>	<b>-1,55%</b>	<b>2 987 654</b>	<b>9,37%</b>	<b>3 267 465</b>	<b>-8,80%</b>	<b>2 979 786</b>	<b>-17,40%</b>	<b>2 461 215</b>
<b>Fiscalité totale</b>	<b>13 540 125</b>	<b>0,56%</b>	<b>13 615 716</b>	<b>0,54%</b>	<b>13 689 584</b>	<b>11,87%</b>	<b>15 315 050</b>	<b>-2,83%</b>	<b>14 881 682</b>	<b>-3,34%</b>	<b>14 384 071</b>
FNGIR	2 328 876	-0,49%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358
Allocations compensatrices	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	-1,61%	10 677 222	0,00%	10 677 222
Autres	#DIV/0!		34 879	-23,89%	26 546	61,02%	42 744	-100,00%	#DIV/0!		#DIV/0!
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>13 180 362</b>	<b>0,18%</b>	<b>13 203 723</b>	<b>-0,06%</b>	<b>13 195 390</b>	<b>0,12%</b>	<b>13 211 588</b>	<b>-1,64%</b>	<b>12 994 580</b>	<b>0,00%</b>	<b>12 994 580</b>
<b>Produit fiscal net</b>	<b>359 763</b>	<b>14,52%</b>	<b>411 993</b>	<b>19,95%</b>	<b>494 194</b>	<b>325,63%</b>	<b>2 103 462</b>	<b>-10,29%</b>	<b>1 887 102</b>	<b>-26,37%</b>	<b>1 389 491</b>

TEOM											
	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018
Bases TEOM	16 449 762	4,69%	17 220 944	2,07%	17 576 816	2,22%	17 966 772	0,18%	18 000 000	0,00%	18 000 000
Taux moyen TEOM	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%
Produit TEOM	1 969 037	4,69%	2 061 347	2,07%	2 103 945	2,22%	2 150 623	0,18%	2 154 600	0,00%	2 154 600
<b>Total fiscalité perçue</b>	<b>2 328 800</b>	<b>6,21%</b>	<b>2 473 340</b>	<b>5,05%</b>	<b>2 598 139</b>	<b>63,74%</b>	<b>4 254 084</b>	<b>-4,99%</b>	<b>4 041 702</b>	<b>-12,31%</b>	<b>3 544 091</b>



Sur la période 2 013-2 016, les bases fiscales sont dynamiques (+9% sur la TH, +4% sur la TFB, +9% sur la TEOM, +5% sur la CFE) ;

Cependant, les bases de taxe d'habitation se replient de 4% en 2017 et gagnent 2% en 2018 où elles sont équivalentes au niveau de 2015. En 2018, les bases de foncier bâti progressent de 4% et la CCDS permettant à la CCDS de tirer parti de l'imposition votée en 2016. On observe néanmoins en 2017 et 2018, un recul des bases de CFE (-0,82% en 2017 ; -0,64% en 2018) qui contribuent à 75% du produit fiscal de la CCDS. Le recensement des assiettes et l'attractivité du territoire sont donc des enjeux majeurs.

A l'exception du lissage de la TEOM, et du nouveau taux de TFB fixé à 3% en 2016, les taux d'imposition sont restés constants sur la période.

Jusqu'en 2015, au regard de la fiscalité reversée au FNGIR (2,3 M€), aux communes membres à travers les attributions de compensation (10,8 M€ jusqu'en 2016) et abstraction faite de la TEOM, la CCDS reverse la quasi-totalité de la fiscalité qu'elle collecte, ne conservant en 2015 que 494 K€.

A compter de 2016, au regard de mise en place de la taxe sur le foncier bâti, le produit fiscal augmente de 1 M€ supplémentaire et la collectivité bénéficie en outre, la même année, de recettes fiscales exceptionnelles tirées des redressements opérés par l'administration fiscales sur des entreprises.

Cependant, hors TEOM, la fiscalité totale est en repli à compter de 2017 (-2,83% en 2017, -3,34% en 2018) compte tenu du net repli de la CVAE reversée par l'Etat (-367 K€ en 2017 ; -679 K€ en 2018).

**La DGF** constitue le poste principal des dotations-participations et ressort ainsi :

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dotation d'intercommunalité	2 030 360	864 818	854 432	708 967	531 650	428 224	396 038
Dotation de compensation	464 040	1 831 104	1 811 216	1 771 687	1 737 404	1 689 126	1 653 854
<b>Total DGF</b>	<b>2 494 400</b>	<b>2 695 922</b>	<b>2 665 648</b>	<b>2 480 654</b>	<b>2 269 054</b>	<b>2 117 350</b>	<b>2 049 892</b>

La dotation de base se replie en 2015 compte tenu du fort recul du CIF (53% en 2013-18% en 2015) au regard du niveau des AC qui traduit une faible intégration communautaire qui devrait néanmoins s'améliorer après les transferts de compétence.

Dans le même temps, **les dépenses augmentent** de manière importante (+39,6%) compte tenu :

- en 2014, du transfert des agents du CIASS (compétence sociale).
- en 2017, de la croissance des charges à caractère général liée au renouvellement des marchés de gestion des déchets,
- La croissance des charges de personnel (+10%) compte tenu du renforcement des effectifs (encadrement...) et des transferts de compétence (déchets, social...)

A noter que le poste subvention en 2013 et 2014 recouvre des reversements effectués aux communes membres au titre de la compétence de gestion des déchets.

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017
Charges de personnel	124 093	2,79	469 695	2,89	1 826 719	0,10	2 007 924	-0,03	1 950 057
Charges à caractère général	3 015 319	10,95%	3 345 624	-2,03%	3 277 597	-4,27%	3 137 485	21,70%	3 818 293
Autres charges de gestion courante	70 046	0,69	118 418	0,36	161 583	-0,20	128 545	0,11	143 282
Contributions obligatoires	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Participations	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Subventions	1 060 000	-0,03	1 030 000	-0,94	59 602	0,50	89 195	-0,46	48 500
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 269 458</b>	<b>16,26%</b>	<b>4 963 738</b>	<b>7,29%</b>	<b>5 325 501</b>	<b>0,71%</b>	<b>5 363 149</b>	<b>11,13%</b>	<b>5 960 132</b>

Au regard de la progression plus rapide des dépenses, la collectivité est victime d'un effet de ciseaux et enregistre une dégradation de ses résultats avec une CAF négative dès 2014 (-1,2 M€ compte tenu du remboursement de frais à des communes membres) qui ne s'inverse en 2016 qu'au regard de la pression fiscale supplémentaire et des produits fiscaux exceptionnels. En 2017, compte tenu de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges, la CAF est positive mais en repli de 86%.

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017
Résultat de gestion	387 413	50,14%	581 661	-92,93%	41 132	7017,30%	2 927 489	-68,99%	907 874
Résultat de l'exercice	210 307	-693,86%	-1 248 921	-75,03%	-311 838	-898,98%	2 491 512	-74,76%	628 890
Capacité d'autofinancement	211 445	-680,05%	-1 226 478	-77,31%	-278 304	-1024,70%	2 573 484	-66,48%	862 544

Le tableau de financement fait apparaître les éléments suivants :

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>211 445</b>	<b>-680,05</b>	<b>-1 226 478</b>	<b>-77,31</b>	<b>-278 304</b>	<b>-1024,70</b>	<b>2 573 484</b>	<b>-66,48</b>	<b>862 544</b>
Remb. capital des emprunts	0	0,00	0	0,00	0	0,00	49 239	102,41	99 663
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>211 445</b>	<b>-680,05</b>	<b>-1 226 478</b>	<b>-77,31</b>	<b>-278 304</b>	<b>-1007,01</b>	<b>2 524 245</b>	<b>-69,78</b>	<b>762 881</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0	0,00	180 685	-26,39	133 004	-62,41	49 999	36,83	68 413
Subventions d'investissement reçues	148 893	551,19	969 580	-84,55	149 807	9,45	163 960	14,74	188 129
Opérations sous mandat (recettes)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres versements ou remboursements	38 030	59,67	60 723	-70,42	17 960	-100,00	0	0,00	0
<b>Recette réelles d'investissement</b>	<b>186 924</b>	<b>547,85</b>	<b>1 210 988</b>	<b>-75,16</b>	<b>300 771</b>	<b>-28,86</b>	<b>213 959</b>	<b>19,90</b>	<b>256 542</b>
Immobilisations incorporelles	0	0,00	33 215	261,43	120 050	-12,54	105 000	-42,56	60 313
Immobilisations corporelles	1 123 347	-25,27	839 453	-61,39	324 150	33,56	432 938	14,59	496 096
Immobilisations en cours	60 723	-93,64	3 860	-100,00	0	0,00	0	0,00	152 815
Subventions investissement et équip. versées	0	0,00	0	0,00	0	0,00	381 176	-100,00	0
Opérations sous mandat	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres dépenses d'investissement	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 184 069</b>	<b>-25,97</b>	<b>876 528</b>	<b>-49,32</b>	<b>444 200</b>	<b>106,91</b>	<b>919 115</b>	<b>-22,84</b>	<b>709 224</b>
Solde invest. (hors cap. emprunt et CAF)	-997 146	-133,54	334 460	-142,88	-143 429	391,64	-705 155	-35,80	-452 683
<b>Besoin de financement (si négatif)</b>	<b>-785 701</b>	<b>13,53</b>	<b>-892 018</b>	<b>-52,72</b>	<b>-421 733</b>	<b>-531,34</b>	<b>1 819 090</b>	<b>-82,95</b>	<b>310 198</b>
Emprunts mobilisés	0	0,00	0	0,00	1 600 000	-100,00	0	0,00	0
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-785 701</b>	<b>13,53</b>	<b>-892 018</b>	<b>-232,09</b>	<b>1 178 267</b>	<b>54,39</b>	<b>1 819 090</b>	<b>-82,95</b>	<b>310 198</b>

La caf nette qui était négative en 2 014 et 2 015 redevient positive en 2 016 (2,6 M€) mais en repli en 2017 à 763 K€.

En 2 015, la collectivité mobilise un prêt de 1,6 M€ à des conditions douces (taux d'intérêt de 1,60%).

Sur la période, le fonds de roulement s'améliore passant de 1,8 M€ en 2 013 à 4,4 M€ en 2 017.

Compte tenu du faible endettement, le ratio de désendettement<sup>2</sup> ressort ainsi :

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017
Encours de dette (au 31/12)							1 550 761	-6,43%	1 451 098
Ratio de désendettement							0,60	179,18%	1,68

En conclusion, la CCDS a redressé sa situation financière en 2 016 par une augmentation de sa fiscalité. Cependant, le niveau global de ses recettes demeure limité alors que ses charges évoluent fortement, accentuant l'effet de ciseaux auquel la collectivité est confrontée.

### **III – LA SITUATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2 018**

La situation provisoire de l'exercice 2 018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement				
Chapitre	Libellé	2018	%	Projet BP 2 019
011	Charges à caractère général	3 751 437,70	2,00%	3 826 000,00
012	Charges de personnel	2 889 277,35	5,00%	3 033 000,00
014	Atténuation de produits	13 047 506,00	-0,41%	12 994 580,00
65	Charges de gestion courante	789 597,40	10,44%	872 000,00
	<i>Obligatoires</i>	<i>764 961,40</i>	<i>1,00%</i>	<i>772 000,00</i>
	<i>Subventions</i>	<i>24 636,00</i>	<i>305,91%</i>	<i>100 000,00</i>
66	Charges financières	22 814,12	-7,13%	21 187,42
67	Charges exceptionnelles	45 056,86	-100,00%	
	<i>Sous -total dépenses réelles</i>	<i>20 545 689,43</i>	<i>0,98%</i>	<i>20 746 767,42</i>
042	Dotations aux amortissements	225 703,41	1,90%	230 000,00
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	<i>225 703,41</i>	<i>1,90%</i>	<i>230 000,00</i>
<b>Total dépenses</b>		<b>20 771 392,84</b>	<b>0,99%</b>	<b>20 976 767,42</b>
013	Atténuations de charges	16 160,00		16 000,00
70	Produits d'exploitation			-
73	Impôts et taxes	18 478 066,72	0,00%	18 478 000,00
74	Dotations et participations	2 964 185,00	0,00%	2 964 000,00
75	Produits de gestion courante	20 039,53	-100,00%	-
77	Produits exceptionnels			-
	<i>Sous -total recettes réelles</i>	<i>21 478 451,25</i>	<i>-0,10%</i>	<i>21 458 000,00</i>
	Travaux en régie			
78	Reprise sur amortissements		#DIV/0!	
	Solde d'exécution			
	<i>Sous total recettes d'ordre</i>	<i>-</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>-</i>
<b>Total recettes</b>		<b>21 478 451,25</b>	<b>-0,10%</b>	<b>21 458 000,00</b>
<b>Résultat</b>		<b>707 058,41</b>	<b>-31,94%</b>	<b>481 232,58</b>
<b>CAF</b>		<b>932 761,82</b>	<b>-23,75%</b>	<b>711 232,58</b>
<b>CAF nette</b>		<b>831 497,80</b>	<b>-26,84%</b>	<b>608 341,86</b>
<b>Investissement</b>				
16	Remb. emprunt	101 264,02	1,61%	102 890,72
20	Immob. Incorporelles	232 335,67	-100,00%	
21	Immob. Corporelles	401 409,87	81,29%	727 699,06
23	immob. En cours	177 316,24	-100,00%	
040	Amortissements			
<b>Total dépenses</b>		<b>912 325,80</b>	<b>-8,96%</b>	<b>830 589,78</b>
10	Dotations, subventions	108 779,51	9,72%	119 357,20
13	Subvention d'investissement		#DIV/0!	
16	Emprunts			
23	Immob. En cours		#DIV/0!	
040	Amortissement	225 703,41		230 000,00
	Résultat	707 058,41		481 232,58
<b>Total recettes</b>		<b>1 041 541,33</b>	<b>-20,25%</b>	<b>830 589,78</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>129 215,53</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>940 277,31</b>		<b>727 699,06</b>
<b>Variation fonds de roulement</b>		<b>129 215,53</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
<b>FR initial</b>		<b>4 735 488,11</b>	<b>2,73%</b>	<b>4 864 703,64</b>
<b>FR final</b>		<b>4 864 703,64</b>	<b>0,00%</b>	<b>4 864 703,64</b>
<b>Besoin de financement annuel (Art. 13-2 loi 2018-32)</b>		<b>- 101 264,02</b>	<b>2%</b>	<b>- 102 890,72</b>
<b>Encours de dette</b>		<b>1 349 833,88</b>		<b>1 246 943,16</b>
<b>Ratio de désendettement ( en années)</b>		<b>1,45</b>		<b>1,75</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>4,34%</b>		<b>3,31%</b>
	RAR recettes de fonctionnement	597 538,63		
	RAR dépenses de fonctionnement	65 000,00		
	<b>Solde RAR</b>	<b>532 538,63</b>		
	RAR recettes investissement	1 638 500,00		
	RAR dépenses investissement	4 683 851,42		
	<b>Solde RAR</b>	<b>- 3 045 351,42</b>		
	<b>Résultat d'exécution</b>	<b>2 351 890,85</b>		

Les recettes de fonctionnement devraient être supérieures aux montants prévus (21,5 M€ titrés contre 19,9 M€ prévus) compte tenu d'un meilleur encaissement de recettes fiscales liées à des rôles supplémentaires (18,5 M€ encaissés contre 15,8 M€ prévus sur la base des notifications) ;

La caf négative prévue de 1 M€ devrait en réalité être positive de 664 K€, en repli néanmoins par rapport à 2017 (862 K€) et la CAF nette demeurer positive à 788 K€ (762 K€ en 2 017).

La variation du fonds de roulement devrait être positive de 80 K€ et conduire à un fonds de roulement de 4,8 M€.

## **IV – LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2 018**

### **Réalisations – Direction de l'environnement**

#### **Gestion des déchets**

Dans le cadre des objectifs d'harmonisation et d'optimisation des prestations de service, l'année 2018 a été marquée par l'amélioration des conditions générales des prestations de service, des actions de communication/sensibilisation et la conduite d'études relatives au rattrapage structurel.

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Prévention et réduction des déchets
- Collecte des déchets verts, encombrants et ordures ménagères en porte à porte
- Collecte sélective des recyclables (emballages et verre)
- Collecte sélective des déchets recyclables (DEEE)
- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations d'enfouissement
- Traitement des Déchets Verts et Encombrants issus d'une collecte en porte à porte ou par apport volontaire
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond au centre de transfert
- Tri : des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée

#### **Faits marquants – 2018**

- Rattrapage structurel
  - Réalisation de toutes les études relatives à la construction du réseau de déchèteries
  - Réalisation de toutes les études relatives à la construction du centre de transfert
  - Réalisation des études relatives à la réhabilitation de l'ISDND de Pariacabo
  - Lancement des marchés de travaux des déchèteries et quai de transfert
  - Lancement du marché de transfert des déchets
  - Etude en cours - Aide aux choix des solutions de traitement et de tri des recyclables et déchets ultimes de la CCDS
  - Lancement étude MOE valorisation organique des DV
- Prévention
  - Opération foyers témoins (86 foyers)
  - Opération distribution compostage (144 unités)
  - Aide acquisition couches lavables (6 bénéficiaires)
  - Concours quartiers propres / concours scolaires
- Collecte / Pré collecte
  - Suivi marchés /prestataires collecte, stockage et transfert
  - Communication/sensibilisation (Mayouri, calendriers de collecte...)
  - Dotation contenant (période 2014-2018 : 4 639 bacs) +58% (2017/2018)
- Collecte séparative
  - DEEE porte à porte et AV (tonnage estimé : 160 tonnes) +240% (2017/2018)
  - Collecte sélective : 61,5 tonnes (+49% <sup>(2017)</sup>)/ Emballages – 164 tonnes (+40% prévisionnel)
- Redevance spéciale  
152 assujettis (103 en cours de convention soit 67%)

#### **SPANC**

La CCDS dans le cadre de sa compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, par délibération du 6 décembre 2014 (n°108-CC/2014/CCDS), a été défini comme un enjeu communautaire de la Communauté des Communes des Savanes l'assainissement non collectif.

Création du SPANC intercommunal : décision communautaire du 23/07/2015.

Les activités du SPANC sont limitées aux missions obligatoires qui comprennent :

- Le contrôle de diagnostic initial,
- Le contrôle de conception et d'exécution,
- Le contrôle périodique (sur demande),
- Le contrôle diagnostic dans le cadre de la vente d'immeuble

#### **Faits marquants – 2018**

- Etude transfert des compétences eau et assainissement en cours de réalisation
- Validation tarification des prestations du SPANC - fonctionnement en régie
- Recrutement du chargé de mission ANC

- Validation règlement de service SPANC et formulaires d'intervention
- Réalisation des prestations obligatoires (13 contrôles et étude de conformité)
- Aussi, la priorité a été donnée au lancement de l'étude d'accompagnement au transfert des compétences eau et assainissement.

## **ENERGIE**

Par délibération du 6 décembre 2014 (n°108-CC/2014/CCDS), a été définie comme un enjeu communautaire de la Communauté des Communes des Savanes l'énergie.

A été défini intérêt communautaire le soutien aux projets et promotion énergies renouvelables auprès des particuliers.

### **Faits marquants – 2018**

- Réalisation des premiers diagnostics énergétiques des bâtiments CCDS/ Patrimoine Iracoubo – Sinnamary (diagnostic non achevé)
- Schéma d'éclairage public (en cours d'attribution)
- Départ du chargé de mission

### **Réalisations – Direction du développement du territoire :**

- Gal des Savanes : tenue de permanences (Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Salon du Tourisme...) et plus dizaine de dossiers validés en comité de programmation
- Actions partenariales avec la CCIG sur le territoire des savanes : Rdv de l'Eco (réunion d'informations cyclique pour les acteurs socio-professionnels, mise en place de l'office de Tourisme Intercommunal,.....)
- Participation au salon du TOURISME ET DES LOISIRS : prix du stand le plus accueillant
- Mise en place du conseil de développement
- Elaboration du projet de territoire
- Foires agricole et artisanale
- Etude sur les équipements sportifs

### **Projets en cours :**

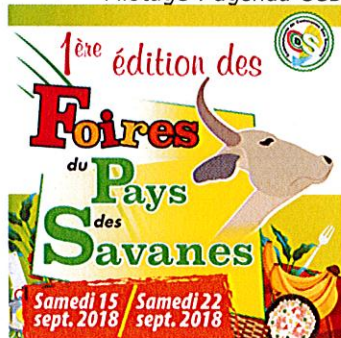
- L'aménagement des sites et plans d'eau du territoire des savanes : l'opération d'aménagement de 4 criques (Organabo, Morpio, Canceler et Parforce) a débuté par la phase travaux
  - Etudes de transfert des compétences GEMAPI, ZAE/ZAP, commerce
  - Choix du logo du Gal des savanes

### **Réalisations - Direction des services aux populations :**

- Réalisation de prestation de service d'aide à domicile : 35 bénéficiaires dont
  - o Kourou : 12
  - o Sinnamary : 13
  - o Iracoubo : 10
- Attribution des aides facultatives : 63 bénéficiaires
- Meeting d'athlétisme
- Dispositif contrat de ville
- Carnaval pou nou gangan
- Beach DAY'S
- Noel aux pays des savanes
- Attribution de subventions sportives à diverses associations
- Attribution de subventions culturelles à diverses associations
- Partenariat : mission locale/ APEIG

### **Réalisations – COMMUNICATION**

- Couverture des différents événements organisés par les services de la CCDS
- Mise à jour des sites internet et FACEBOOK
- Lancement d'un temps fort commun : ACTU'
- Pilotage du projet « Charte des valeurs de la CCDS » en collaboration avec le personnel
- Pilotage : agenda CCDS





**V – LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT**

En 2 015, la CCDS a mobilisé un prêt de 1 600 000€ auprès de l'AFD au taux fixe de 1.6%.

Le capital restant dû au 31/12/2018 était de 1 349 833.88€ et compte tenu des remboursements qui seront effectués au cours de l'exercice 2 019 le capital restant à amortir serait de 1 246 943.16€ :

Date de l'échéance	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	Amortissements	Remboursement
31/03/2019	1 349 833.88	10 798.67	51 240.40	62 039.07
30/09/2019	1 298 593.48	10 388.75	51 650.32	62 039.07

## **VI – LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

En matière de Ressources Humaines, la CCDS a poursuivi sa politique ambitieuse en faveur des services publics et des agents intercommunaux tout en assurant, comme au cours des exercices précédents, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

Dans le cadre des élections professionnelles du 06/12/18, la CCDS a procédé à la création de son comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail composés d'un collège du personnel et d'un collège des élus. Le nombre de représentants par collège est fixé à 3 et en nombre égal de représentants suppléants. Ces instances évolueront selon le maintien du paritarisme numérique, le recueil par les instances paritaires et de l'avis des représentants des collectivités (droit de vote).

Globalement en 2018, la CCDS a rémunéré près d'une soixantaine d'agents permanents et 209 emplois saisonniers pour un montant de 2 889 277.35€ soit un taux de réalisation de 98.54%. Ce budget représente 14.06% des dépenses de fonctionnement soit une progression de 5% par rapport à l'année 2017 et 41% de ses effectifs évoluent dans le domaine administratif, 29% dans le social et 30% dans la direction de l'environnement.

La CCDS a également priorisé les formations qualifiantes de ses agents afin de garantir un service public de qualité et de prétendre à des financements :

- Titre employée familiale (OKA FORMATION) : 5 agents
- Acheteur public (CFC FORMATION) : 1 agent
- Responsable financier ( La Gazette) : 1 agent – non validé
- Dirigeant d'EPCI ( La Gazette) : 1 agent
- Cycle des Développeurs territoriaux ( CNFPT) : 2 agents – en cours
- 

Durant l'année, les salaires ont été impactés par l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), par les mesures nationales au profit de personnels les plus modestes ainsi que par la mise en œuvre partielle du PPCR (parcours professionnels des carrières et rémunérations). Les primes représentent une enveloppe de 125 659.21€ dont 18 729.84€ pour la NBI et 106 929.37€ pour les autres indemnités soit une augmentation de +31.46% par rapport à 2018.

Sur le volet mutualisation, la CCDS fonctionne avec des services dédiés (sport, culture, environnement, tourisme..) et des services mutualisés ( secrétariat, finances, ressources humaines, communication).

Suite à la délibération n°41-CC/2018/CCDS, les données du tableau des effectifs affichent 72 postes ouverts dont 54 pourvus et 18 vacants et la CCDS a procédé aux recrutements suivants :

<b>CABINET</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>31/12/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvr rt	Pourv u	Vacan t	Ouver t	Pourvu	Vacant
Collaborateur de cabinet	Attaché Territorial (sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	0	1
Assistant administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL CABINET</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>31/12/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouver t	Pourv u	Vacan t	Ouver t	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur général des services	Attaché Principal Territorial (détaché sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Directeur des ressources	Attaché territorial	1	1	0	1	0	1
Directeur du service aux populations	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des ressources humaines	Attaché Territorial	1	0	1	1	1	0
Responsable des affaires sociales	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission aménagement et planification du territoire	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission animateur leader	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du développement du territoire	Attaché territorial	1	1	0	1	0	1
Chargé de mission - marché public	Attaché territorial				1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Responsable de l'administration générale et des moyens	Rédacteur territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable du service comptable et budgétaire	Rédacteur territorial	1	0	1	1	1	0
Chargé de mission développement économique	Rédacteur territorial	1	1	0	1	0	1
Chargé de mission gestionnaire LEADER	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission - communication	Rédacteur territorial				1	1	0
Responsable des affaires culturelles et sportives	Rédacteur territorial				1	0	1
Chargé de mission - marché public	Rédacteur territorial				1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Assistant de gestion financière	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de	1	1	0	1	1	0



	1 <sup>ère</sup> classe						
Assistant des ressources humaines	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	3	3	0
<b>Agent administratif</b>	<b>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>33</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>10</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>31/12/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur du service environnement	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission déchets	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
<b>Chargé de mission assainissement</b>	<b>Ingénieur territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission énergie partagée	Ingénieur territorial	1	1	0	1	0	1
Chargé de mission informatique	Ingénieur Territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Coordonnateur de collecte	Technicien territorial	2	1	1	2	1	1
Chargé de mission informatique	Technicien territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission collecte sélective	Technicien territorial	1	1	0	1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Contrôleur de la gestion des déchets	Agent de maitrise	1	1	0	1	1	0
Contrôleur de la gestion des déchets	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	0	5	5	0
Coursier	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>6</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2017</b>			<b>31/12/2018</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Assistante sociale	Conseillère sociale				1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	12	10	2	13	13	0
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>65</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>18</b>

Sur la base de l'effectif au 31/12/2018, la comparaison entre les hommes et les femmes fait apparaitre les évolutions suivantes :

	FEMMES	HOMMES
EFFECTIF GLOBAL	66.66%	33.33%
TITULAIRES (60.78%)	60.78%	23.33%
CONTRACTUELS (39.33%)	76.67%	
EMPLOIS FONCTIONNELS (1)	100%	0
EMPLOIS D'ENCRADREMENT DE DIRECTION (6)	83.33%	16.67%
DIRECTION D'EQUIPE (9)	50%	50%
FILIERE ADMINISTRATIVE (28)	85.72%	14.28%

FILIERE SOCIALE (13)	100%	0
FILIERE TECHIQUE (12)	25%	75%

### **AUTRES EVOLUTIONS**

CCDS	2015	2016	2017	2018
Effectif	39	42	47	269
Emplois saisonniers	5	3	10	209
Masse salariale	1 826 719.25€	2 007 923.64€	1 908 851.87€	2 889 277.35
NBI	20 678.58€	20 734.17€	20 666.51€	18 729.84€
Autres indemnités	49 897.81€	71 124.83€	65 457.65€	106 929.37€
Heures supplémentaires	425.47€	8 012.37€	9 822.90€	21 172.33
Avantages en nature DGS	885.38€	2 193.83€	2 051.33€	1591.91€
Avantages en nature « cabinet » cartes pétrolières	1 848.57€	4 271.75€	2 580.03€	3 738.25€

### **La charte des valeurs de la CCDS**

La Communauté de Communes des Savanes dispose désormais de **sa charte des valeurs**. Cette présente charte est le fruit d'un travail collaboratif mené par tous les agents en séminaire durant le dernier trimestre de l'année 2018 qui s'inscrit dans une démarche de création et d'appropriation d'une culture à l'image des ambitions de la CCDS. Elle repose sur quatre valeurs :

- **Le respect, La responsabilité, L'esprit d'équipe, La cohésion.**

Ces quatre valeurs sont les constituants de base de notre nouvelle culture professionnelle et un excellent levier pour ancrer cette dernière. Elle a pour objectif de donner du sens aux équipes, guider notre communication interne et externe et construire notre professionnalisme sur le territoire.

**Communauté de Communes Des Savanes**

## NOS VALEURS A LA CCDS

**Pourquoi une charte de nos valeurs ?**  
Parce que...

- C'est un excellent outil de **COHESION D'ÉQUIPE** :
- C'est un cadre éthique qui nous **STIMULE** jour après jour dans l'exercice de nos fonctions :
- Cela rend notre organisation **UNIQUE**.

**« NOS VALEURS AU SERVICE D'UNE VISION PARTAGÉE ! »**

**1 RESPECT**  
Nous respectons l'environnement territorial sur la base de la liberté d'expression, du partage, de l'intégration, des capacités et compétences de chacun. C'est une ligne de conduite que nous prônons au sein de la Communauté de Communes Des Savanes, car le **RESPECT** est la condition indispensable pour assurer la cohésion économique, culturelle et sociale.

**2 RESPONSABILITÉ**  
Notre **RESPONSABILITÉ** individuelle et notre conscience professionnelle sont particulièrement importantes. Nous traitons les personnes avec bienveillance et considération. Aussi, nous nous attachons à apporter des solutions immédiates et à long terme aux besoins identifiés sur le territoire des Savanes. Notre objectif étant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Savanes.

**3 ESPRIT D'ÉQUIPE**  
Dans le cadre d'une collaboration où chaque membre se sent responsable de la réussite du projet, **l'ESPRIT D'ÉQUIPE** nous permet d'atteindre des objectifs communs.

**4 COHÉSION**  
Une écoute attentive, administrative et populaire porte vers une large communication transparente. Nous travaillons dans le partage de nos valeurs intrinsèques et de la tolérance afin d'aboutir à une parfaite collaboration. L'objectif commun étant de créer une **COHÉSION** territoriale.

### **LES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 2019**

Le budget 2019 de la communauté de communes des savanes sera donc marqué par la poursuite des études sur les transferts des compétences ZAE, GEMAPI, commerce.

Lors de la réunion des Maires de la communauté de communes des savanes en date du 25/01/2019 à propos du rapport d'orientations budgétaires et au vu des dernières délibérations, il a été convenu de

- Maintien des taux d'imposition
- Soutien aux actions touristiques et économiques
- Poursuite des travaux du projet de territoire
- Report de la taxe de la redevance spéciale en 2021
- Recours à l'emprunt pour assurer les autres investissements
- Versement d'un fonds de concours aux communes

Dans ce contexte, il sera nécessaire de poursuivre les efforts de maîtrise budgétaire en s'appuyant notamment sur la création d'un service de contrôle de gestion en permettant à la CCDS de se doter d'un véritable siège qui pourra héberger l'ensemble de ses ressources.

La politique budgétaire de la CCDS doit également mettre en place un modèle économique basé sur le dynamisme des assiettes fiscales de nature à maintenir une pression fiscale acceptable voir constante.

La poursuite des travaux du schéma de mutualisation devrait favoriser les échanges entre les communes membres et la CCDS pour assurer à long terme le développement partenarial du territoire.

A travers les éléments de contexte économique, puis la présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement de la collectivité, de sa politique RH, enfin, à travers ses projets d'investissement et l'état de la dette sur le budget principal et désormais de son budget annexe, le rapport d'orientation budgétaire doit permettre à notre EPCI de répondre aux objectifs fixés :

- Développer une capacité d'adaptation dans un univers territorial qui se modifie ;
- Faire face aux conséquences des baisses de dotation à pression fiscale constante pour le contribuable
- de développer un modèle économique pour le territoire en modernisant et adaptant nos services afin d'améliorer son attractivité.

S'agissant des recettes, il est prévu de maintenir la pression fiscale au niveau actuel tout en poursuivant le lissage de la TEOM. Sur ces bases, le produit fiscal 2018 se présente comme suit :

	<b>Bases 2016</b>	<b>%evol réel</b>	<b>Bases 2017</b>	<b>%evol prév</b>	<b>Bases 2018</b>
Base taxe habitation	15 033 584	0,9%	15 172 000	1,00%	15 323 720
Base foncier bâti	36 110 744	4,0%	37 542 000	4,00%	39 043 680
Base foncier non bâti	397 104	5,9%	420 400	6,00%	445 624
Base CFE	37 070 050	-0,8%	36 764 000	-1,00%	36 396 360
	<b>Taux 2016</b>	<b>%evol réel</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>%evol prév</b>	<b>Taux 2018</b>
Taux taxe habitation	12,260%	0,0%	12,260%		12,260%
Taux foncier bâti	3,000%	0,0%	3,000%		3,000%
Taux foncier non bâti	3,450%	0,0%	3,450%		3,450%
Taux CFE	24,560%	0,0%	24,560%	0,00%	24,560%
	<b>Produits 2016</b>	<b>%evol réel</b>	<b>Produits 2017</b>	<b>%evol prév</b>	<b>Produits 2018</b>
Produit taxe habitation	1 843 117,40	0,9%	1 860 087,20	1,00%	1 878 688,07
Produit foncier bâti	1 083 322,32	4,0%	1 126 260,00	4,00%	1 171 310,40
Produit foncier non bâti	13 700,09	5,9%	14 503,80	6,00%	15 374,03
Produit CFE	9 104 404,28	-0,8%	9 029 238,40	-1,00%	8 938 946,02
Produit fiscal	12 044 544,09		12 030 089,40		12 004 318,52

Pour ce qui concerne les dépenses, il est prévu :

- une progression des charges à caractère général de 2% par rapport aux dépenses 2 018.
- Les charges de personnel comprennent les dépenses du chapitre 012 et des créations de poste sont envisagés au BP 2019 ; Les rémunérations des agents de la collectivité devraient évoluer de 5% par rapport à 2018 compte tenu :
  - o De l'évolution des effectifs en 2018, l'exercice de nouvelles compétences ainsi que la politique d'avancement RH conforme à la GPEC ;
  - o

Des augmentations structurelles et réglementaires issues du glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à 2% et de l'augmentation des cotisations CNRACL et IRCANTEC de 0,5%. Les autres besoins des services existants seront pourvus grâce à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). La CCDS continue à porter une politique ambitieuse en matière de ressources humaines, en maintenant ses efforts en matière de formation notamment dans la préparation aux concours et examens professionnels, d'hygiène et de sécurité, d'action sociale.

Tableau des effectifs :

<b>CABINET</b>		<b>31/12/2018</b>			<b>01/01/2019</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvr t	Pourv u	Vacan t	Ouvr t	Pourvu	Vacant
Collaborateur de cabinet	Attaché Territorial (sur un emploi fonctionnel)	1	0	1	1	0	1
Assistant administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL CABINET</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>31/12/2018</b>			<b>01/01/2019</b>		
EMPLOIS	GRADE	Ouvr t	Pourv u	Vacan t	Ouvr t	Pourvu	Vacant
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur général des services	Attaché Principal Territorial (détaché sur un emploi fonctionnel)	1	1	0	1	1	0
Directeur des ressources	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Directeur du service aux populations	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des ressources humaines	Attaché Territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des affaires sociales	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission aménagement et planification du territoire	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission développement économique	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission animateur leader	Attaché territorial	1	1	0	1	1	0
Directeur du développement du territoire	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission - marché public	Attaché territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Responsable de l'administration générale et des moyens	Rédacteur territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable du service comptable et budgétaire	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission développement économique	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission gestionnaire LEADER	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission - communication	Rédacteur territorial	1	1	0	1	1	0
Responsable des affaires culturelles et sportives	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission - marché public	Rédacteur territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Assistant de gestion financière	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	1	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de	1	1	0	1	1	0

	1 <sup>ère</sup> classe						
- Assistant des ressources humaines	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
- Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0	3	3	0
- <b>Agent administratif</b>	<b>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>38</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>10</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2018</b>			<b>01/01/2019</b>		
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>
<b>CATEGORIE A</b>							
Directeur du service environnement	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
Chargé de mission déchets	Ingénieur territorial	1	1	0	1	1	0
<b>Chargé de mission assainissement</b>	<b>Ingénieur territorial</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Chargé de mission énergie partagée	Ingénieur territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission informatique	Ingénieur Territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE B</b>							
Coordonnateur de collecte	Technicien territorial	2	1	1	2	1	1
Chargé de mission informatique	Technicien territorial	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission collecte sélective	Technicien territorial	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Contrôleur de la gestion des déchets	Agent de maîtrise	1	1	0	1	1	0
Contrôleur de la gestion des déchets	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	0	5	5	0
Coursier	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	1	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>18</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>6</b>
<b>EXERCICE</b>		<b>31/12/2018</b>			<b>01/01/2019</b>		
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>
<b>CATEGORIE A</b>							
Assistante sociale	Conseillère sociale	1	0	1	1	0	1
<b>CATEGORIE C</b>							
Agent social	Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	13	13	0	13	13	0
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>72</b>	<b>54</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>18</b>

- Le montant des attributions de compensation demeure inchangé (10 677 222€) dans l'attente de prise compte des transferts à venir notamment des compétences GEMAPI, ZAE, ZAP
- une progression des charges de gestion courante résultant :
  - o de la stagnation des charges obligatoires par rapport aux réalisations 2 018
  - o d'une enveloppe de 174K pour l'Epic « tourisme »
- Les charges financières devraient diminuer par rapport à 2018 selon le tableau d'amortissement du prêt en cours.

Sur ces bases, la CAF et la CAF nette sont positives de respectivement 706 K€ et 603 K€.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, 721 K€ seraient disponibles pour des opérations nouvelles. La CCDS compte ainsi achever les opérations en cours et impulser de nouveaux projets en cohérence avec son projet de territoire.

Sur ces bases, les grandes masses du budget 2019 ressortent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>2 018</b>	<b>%</b>	<b>Projet BP 2 019</b>
011	Charges à caractère général	3 751 437,70	2,00%	3 826 000,00
012	Charges de personnel	2 894 838,04	5,00%	3 039 000,00
014	Atténuation de produits	13 088 467,00	-0,70%	12 994 580,00
65	Charges de gestion courante	788 384,87	10,48%	871 000,00
	<i>Obligatoires</i>	763 748,87	1,00%	771 000,00
	<i>Subventions</i>	24 636,00	305,91%	100 000,00
66	Charges financières	22 814,12	-7,13%	21 187,42
67	Charges exceptionnelles	45 056,88	-100,00%	
	<i>Sous-total dépenses réelles</i>	20 588 998,59	0,79%	20 751 767,42
042	Dotations aux amortissements	225 703,41	1,90%	230 000,00
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	225 703,41	1,90%	230 000,00
<b>Total dépenses</b>		<b>20 814 702,00</b>	<b>0,80%</b>	<b>20 981 767,42</b>
013	Atténuations de charges	16 160,00		16 000,00
70	Produits d'exploitation			-
73	Impôts et taxes	18 478 066,72	0,00%	18 478 000,00
74	Dotations et participations	2 964 185,00	0,00%	2 964 000,00
75	Produits de gestion courante	20 039,53	-100,00%	-
77	Produits exceptionnels			-
	<i>Sous total recettes réelles</i>	21 478 451,25	-0,10%	21 458 000,00
	Travaux en régie			
78	Reprise sur amortissements		#DIV/0!	
	Solde d'exécution			
	<i>Sous total recettes d'ordre</i>	-	#DIV/0!	-
<b>Total recettes</b>		<b>21 478 451,25</b>	<b>-0,10%</b>	<b>21 458 000,00</b>
<b>Résultat</b>		<b>663 749,25</b>	<b>-28,25%</b>	<b>476 232,58</b>
<b>CAF</b>		<b>889 452,66</b>	<b>-20,60%</b>	<b>706 232,58</b>
<b>CAF nette</b>		<b>788 188,64</b>	<b>-23,45%</b>	<b>603 341,86</b>
<b>Investissement</b>				
16	Remb. emprunt	101 264,02	1,61%	102 890,72
20	Immob. Incorporelles	232 335,67	-100,00%	
21	Immob. Corporelles	407 169,87	77,25%	721 718,05
23	immob. En cours	177 316,24	-100,00%	
040	Amortissements	-		
<b>Total dépenses</b>		<b>918 085,80</b>	<b>-10,18%</b>	<b>824 608,77</b>
10	Dotations, subventions	108 779,51	8,82%	118 376,19
13	Subvention d'investissement		#DIV/0!	
16	Emprunts			
23	Immob. En cours		#DIV/0!	
040	Amortissement	225 703,41		230 000,00
	Résultat	663 749,25		476 232,58
<b>Total recettes</b>		<b>998 232,17</b>	<b>-17,39%</b>	<b>824 608,77</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>80 146,37</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>896 968,15</b>		<b>721 718,05</b>
<b>Variation fonds de roulement</b>		<b>80 146,37</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
<b>FR initial</b>		<b>4 735 488,11</b>	<b>1,69%</b>	<b>4 815 634,48</b>
<b>FR final</b>		<b>4 815 634,48</b>	<b>0,00%</b>	<b>4 815 634,48</b>
<b>Besoin de financement annuel (Art. 13-2 loi 2018-32)</b>		<b>- 101 264,02</b>	<b>2%</b>	<b>- 102 890,72</b>
<b>Encours de dette</b>		<b>1 349 833,88</b>		<b>1 246 943,16</b>
<b>Ratio de désendettement ( en années)</b>		<b>1,52</b>		<b>1,77</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>4,14%</b>		<b>3,29%</b>
RAR recettes investissement		<b>1 638 500,00</b>		
RAR dépenses investissement		<b>4 915 360,93</b>		
Solde RAR		<b>- 3 276 860,93</b>		
Résultat d'exécution		<b>1 538 773,55</b>		

## **LES ORIENTATIONS SECTORIELLES 2019**

### **LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **1. Gestion des déchets**

Le projet de budget 2019 s'inscrit d'une part dans un contexte d'évolution minorée des recettes avec la mise en place de la redevance spéciale et d'autre part au regard des conséquences financières de la gestion des équipements structurants à venir à savoir le réseau de déchèteries et le centre de transfert.

Dès lors, les orientations budgétaires 2019 en matière de gestion des déchets traduisent la volonté de la CCDS :

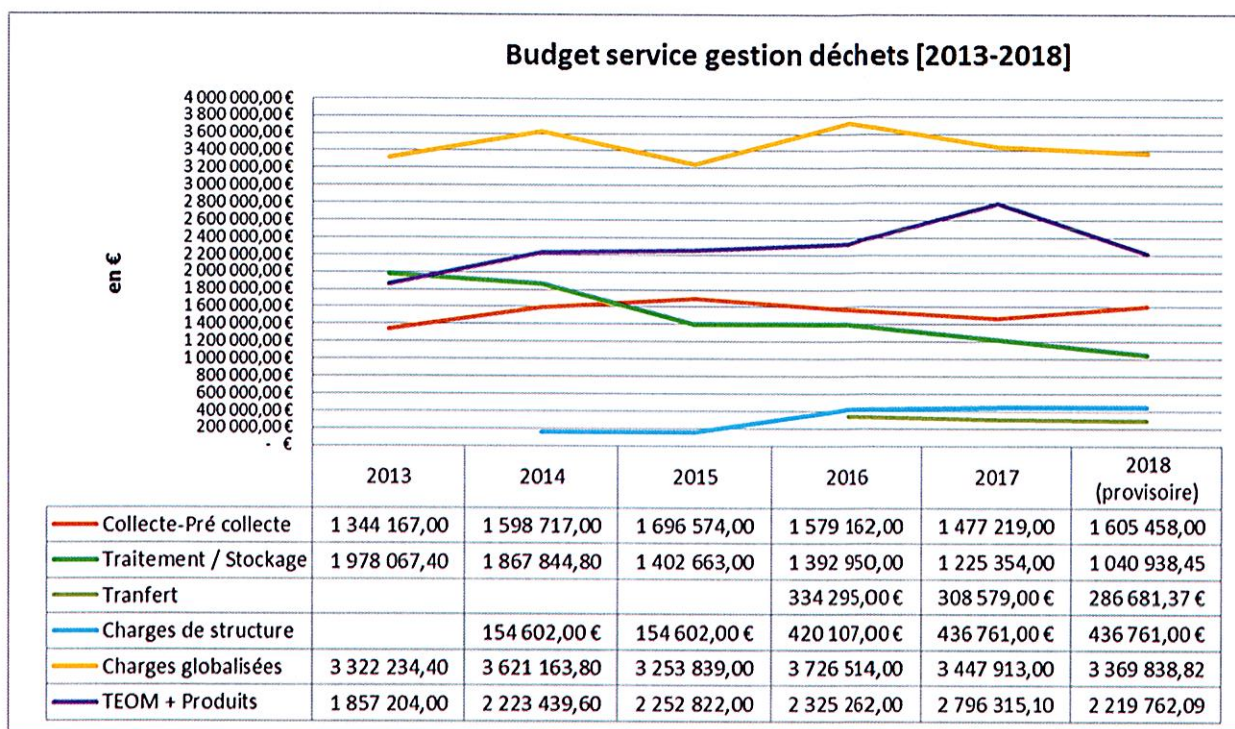
- d'améliorer le cadre de vie/de l'environnement à travers l'exécution des prestations de service (*circuits de collecte et de traitement des déchets ménagers, collecte sélective, collecte OM...*)
- de lutter contre les incivilités en matière de gestion des déchets
- de garantir un service de proximité et efficient
- d'accompagner la population vers des nouveaux modes de réduction et gestion des déchets (renforcement actions de prévention - réduction des déchets, communication - sensibilisation...)
- de ne pas alourdir la fiscalité (TEOM)
- de maîtriser et optimiser ses dépenses de fonctionnement afin de pérenniser un service public de qualité, (ajustement des fréquences de collecte notamment sur la commune de Kourou C3→C2 ; optimisation marché de CS, marché de transfert; validation choix de traitement des déchets sur le territoire...)
- de renforcer ses liens avec les habitants mais également les communes au service d'un développement durable de notre territoire
- de moderniser le service public des déchets ménagers avec pour objectif le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets verts.

Liste des principaux projets d'investissement proposés au BP 2019 du budget principal.

<b>Gestion des déchets</b>	<b>COÛT D'OBJECTIF</b>	<b>CCDS</b>	<b>PARTENAIRES</b>
Plan résorption déchet	150 000,00 €	150 000,00 €	-
Aménagement points collectifs déchet	70 000,00 €	70 000,00 €	-
Etudes diverses	150 000,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €
Prévention (compostage, compostage partagé, stop pub, couches lavables, administration écoresponsable...)	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Programme pédagogique sur la gestion des déchets auprès des scolaires	50 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €
Communication -Sensibilisation - Impression outils - Concours piles - Communication DEEE - Tri - Panneau	70 000,00 €	49 000,00 €	21 000,00 €
Acquisition tablettes - logiciels suivi prestation (5) Agents techniques et contrôleurs - Optimisation gestion et suivi des prestations de collecte, suivi remplissage, signalement dépôts... - Installation GPS (4 véhicules)	20 000,00 €	20 000,00 €	-
Renforcement BAV / Bac	300 000,00 €	210 000,00 €	90 000,00 €
Concours quartiers-propres - Embellissement	10 000,00 €	10 000,00 €	-
Entretien post-réhabilitation décharge - Iracoubo	25 000,00 €	25 000,00 €	-
Formation spécifique prévention - garde particulier...	6 000,00 €	6 000,00 €	-
Réhabilitation ISDND PARIACABO - St-Elie MOE phase 1 -MOE - (Base 4,5 M€)	150 000,00 €	150 000,00 €	-
Petits matériels / Equipements divers / tenue de travail	30 000,00 €	30 000,00 €	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 271 000 €</b>	<b>874 700,00 €</b>	<b>306 000,00 €</b>



## BUDGET DU SERVICE GESTION DECHETS – 2013/2018



- **COLLECTE** : attribution des nouveaux marchés de collecte en 2016. Augmentation fréquence de collecte Iracoubo: deux passages par semaine /OM + collecte des PK en porte à porte. Ajout collecte supplémentaire en PàP déchets verts pour Sinnamary et Iracoubo. Dotation bacs. En 2016 - 2018 : pré-collecte/Collecte sélective.
- **TRAITEMENT-TRANSFERT** : arrêté préfectoral de fin d'exploitation de Pariacabo (31/12/2015). Lancement des transferts : 1/12/2016. Relance des marchés de transfert – Optimisation des prestations notamment avec la réalisation de l'aire de transfert fin 2017.
- **CHARGES DE STRUCTURES** : recrutement/renforcement du service au fil des années
- **TEOM +PRODUITS** : attribution aides – Plan de relance en 2017

## 2. SPANC

Au regard des premières prospections menées par le service SPANC, le projet de budget 2019 est basé sur une volonté d'améliorer le traitement des eaux usées en périmètre non collectif au regard des risques sanitaires et environnementaux potentiels.

Dès lors, les opérations proposées en 2019 en matière de SPANC traduisent la volonté de la CCDS :

- De renforcer les missions du SPANC
- De structurer la compétence et son champ d'intervention
- De dresser un état de lieux du parc ANC
- D'accompagner à l'amélioration du fonctionnement des dispositifs ANC

Les recettes prévues dans l'exécution des prestations obligatoires permettront de couvrir les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 70 K€.

S'agissant des investissements, un programme de subventions à destination des particuliers est proposé, pour financer des travaux de réhabilitation d'installation. La CCDS aura pour mission de s'assurer que les travaux respectent les normes en vigueur et de reverser les subventions attribuées aux particuliers par l'agence de l'eau. Une opération qui nécessitera d'exercer la compétence réhabilitation.

Enfin, outre cette opération, le SPANC prévoit de mener les études prévues dans l'intérêt communautaire à savoir les schémas directeurs des communes d'Iracoubo et Saint-Elie. Parallèlement à cela, il semble également opportun de dresser un état des zones à risque sanitaire et environnemental afin d'organiser les missions du service public.

<b>SPANC</b>	<b>Coût d'objectif</b>	<b>CCDS</b>	<b>Partenaires</b>
Schéma direction ANC - IRACOUBO/ST-ELIE	100 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
Acquisition logiciel SPANC / Tablette (1) / GPS (1) - Petits matériels	6 000,00 €	4 800,00 €	1 200,00 €
Solutions de traitement en zone ANC à risque sanitaire et environnemental / - Définition filière - étude - diagnostic	70 000,00 €	70 000,00 €	- €
Plan pluriannuel de réhabilitation (installations ANC)	200 000,00 €	140 000,00 €	60 000,00 €
Proposer des solutions de traitement des matières de vidange - Etude	100 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
Sensibilisation/communication	25 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>501 000,00 €</b>	<b>267 300,00 €</b>	<b>233 700,00 €</b>

### 3. Gestion de l'énergie

Les opérations proposées en 2019 en matière d'énergie traduisent la volonté de la CCDS :

- De structurer la compétence et son champ d'intervention
- De sensibiliser et accompagner la population à une meilleure maîtrise de l'énergie et promotion énergies renouvelables

<b>ENERGIE</b>	<b>Coût d'objectif</b>	<b>CCDS</b>
Journée de l'énergie	20 000,00 €	20 000,00 €
Campagne de sensibilisation grand public MDE / Aide MDE particuliers	10 000,00 €	10 000,00 €
Soutien aux équipements solaires	150 000.00€	150 000.00€
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>

## **LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES AUX POPULATIONS**

### **1. Compétence sociale**

2018 a été marqué par la réalisation de l'analyse des Besoins Sociaux sur le territoire des Savanes et le début fébrile du dispositif des aides facultatives. Le diagnostic réalisé a permis de définir et prioriser les problématiques du territoire des Savanes et ainsi de mettre en place pour les 3 prochaines années, une politique sociale structurée, cohérente et qui réponde au mieux aux besoins et attentes de la population.

Sur l'année 2018, le service d'aide à domicile a dû faire face à l'accroissement des bénéficiaires et à la diminution de moyens humains. Aussi, il est important de prévoir l'ouverture de deux postes d'aides à domicile dont un pour l'antenne de Kourou afin de permettre à l'équipe de répondre à l'augmentation de la demande dudit service.

Il conviendra également, de compter sur le recrutement d'une assistante sociale afin de coordonner l'ensemble des actions sur le territoire.

La CCDS souhaite pour 2018 poursuivre le dispositif des aides facultatives, initier une étude relative à la création d'une épicerie solidaire, Une enveloppe d'un montant total de 311 960 euros est à prévoir.

<b>ACTIONS</b>	<b>COUT PREVISIONNEL</b>
Dispositif des aides facultatives	50 000,00 €
Conventionnement Mission locale	65 460,00 €
Conventionnement APEIG	35 000,00 €
Dispositif contrat de ville 2015-2020	100 000,00 €
Acquisition d'un logiciel social	21 000,00 €
Epicerie solidaire - étude	25 000,00 €
Conventionnement URSSAF	500,00 €
Conventionnement SUPER U	5 000,00 €
Conventionnement CAF	<b>10 000€</b>
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE 2019</b>	<b>311 960,00 €</b>

### **2. Compétence Habitat**

Observatoire de l'habitat : un outil partenarial de partage de données qui poursuit un objectif de connaissance et d'analyse dans le domaine de l'habitat

Programme Local de l'Habitat :

- Art L 302-1 à L 302-4-1 du code de la construction et de l'habitat.
- PLH : document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.
- Elaboration d'un PLH est obligatoire pour :
- Les métropoles ;
- Les communautés urbaines ;
- Les communautés d'agglomération ;
- 

Les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (la CCDS se compose de 31 147 habitants dont 25 971 habitants pour la commune de Kourou).

La CCDS souhaite mettre en place pour 2019, le dispositif d'aide à l'amélioration des logements occupés par des personnes défavorisées. Pour ce faire, une enveloppe d'un montant de 30 000€ est proposée.

A l'image du dispositif des aides facultatives, un règlement d'attribution visant à définir les modalités d'attribution des dites aides sera mis en place.

<b>ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>COUT PREVISIONNEL</b>
<b>Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat sur le territoire des Savanes</b>	Etablir une convention avec l'AUDEG (missions de l'agence définies par l'art L. 1322-6 du code de l'urbanisme) Elaboration de supports de communication permettant la vulgarisation des données pour tout Public	50 000 €
<b>Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)</b>		80 000€

<b>Dispositif d'aide à l'amélioration des logements occupés par des personnes défavorisées</b>	Elaboration d'un règlement interne d'attribution de ces aides par la CCDS (critères, modalités,...)	30 000€
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE 2019</b>		<b>240 000€</b>

### 3. Compétence Culture

La diversité et le dynamisme de la vie associative d'un territoire représentent une richesse locale et participent ainsi au développement touristique, éducatif, sportif, culturel et social.

Aussi dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Des Savanes souhaite poursuivre son soutien à des projets de dimension intercommunale destinés à animer, dynamiser et renforcer l'attractivité de son territoire rural. Pour ce faire, une enveloppe d'un montant de 100 000 euros est proposée pour l'exercice 2018.

Contrairement aux années précédentes, la CCDS veut pour 2019, être à l'initiative de manifestations culturelles visant à promouvoir et à valoriser la richesse de son territoire. Une enveloppe budgétaire d'un montant de 482000 euros pour l'acquisition d'équipements et une enveloppe d'un montant de 42 000 euros pour les actions sont donc proposées

PROJETS	BUDGET PREVISIONNEL
Acquisition d'un grand podium	149 000,00 €
Acquisition de chapiteaux	83 000,00 €
Acquisition d'une sonorisation	250 000,00 €
Fête du patrimoine à Saint-Elie	10 000,00 €
Ateliers - semaine bleue	1 000,00 €
Noel au pays des savanes - Sinnamary	15 000,00 €
Tournoi des séniors	6 000,00 €
Organisation d'un gala pour récompenser des personnalités	10 000,00 €
Subventions aux associations	100 000,00 €
	<b>624 000,00 €</b>

### 4.

### 5. Compétence Sportive

La diversité et le dynamisme de la vie associative d'un territoire représentent une richesse locale et participent ainsi au développement touristique, éducatif, sportif, culturel et social.

Aussi dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Des Savanes souhaite poursuivre son soutien à des projets de dimension intercommunale destinés à animer, dynamiser et renforcer l'attractivité de son territoire rural. Pour ce faire, une enveloppe d'un montant de 100 000 euros est proposée pour l'exercice 2019.

En 2018, on constate que l'intercommunalité s'est inscrite dans une démarche de valorisation d'autres disciplines sportives, en organisant la 1ère édition du Beach DAY.

Fort de succès de cette 1ère édition, la CCDS propose de maintenir cette manifestation pour 2019 et propose l'organisation de la 1ère édition du Tournoi de Handball sur le territoire des Savanes.

PROJETS	BUDGET PREVISIONNEL
Plateaux des jeunes - football	10 000,00 €
Grand prix des savanes	30 000,00 €
Partenariat tour de Guyane	15 000,00 €
Meeting d'athlétisme	15 000,00 €
Tournoi de handball	7 500,00 €
Sports bien être séniors	10 000,00 €
Beach Day des savanes - Morpio	15 000,00 €
Subventions - associations	100 000,00 €
	<b>202 500,00 €</b>

### **LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

La CCDS s'inscrit dans une démarche cohérente et complémentaire aux autres compétences exercées en mettant l'accent sur le développement du territoire des savanes, tout en prenant en compte le transfert de compétences obligatoire.

La priorité serait la mise en œuvre d'un schéma directeur dans le domaine économique (touristique, Domaines et Zones d'Activités économiques, Marketing territorial) et mener une démarche d'aménagement du territoire afin qu'un projet commun d'intérêt communautaire puisse ressortir et créer un lien entre les compétences exercées.

D'ores et déjà, la CCDS s'appuie sur ces deux partenariats actés avec le Parc Naturel Régional et l'EPFA Guyane pour mener à bien cette priorité.

Les missions du service du développement du territoire se déclinent en 3 volets :

#### **1. Planification et aménagement du territoire**

En plus du schéma directeur, l'année 2019 consistera à amorcer la prise de compétence des ZAE (Ports de pêche et de plaisance...), accompagner le projet de « croissance bleue » porté par la Commune de Sinnamary, identifier les réserves foncières et d'autre part à finaliser les actions en cours comme l'aménagement des criques et des sites touristiques, et assurer une couverture des zones dites blanches.

Avec le PNRG, la CCDS évalue la prise en compétence de la GEMAPI et ses incidences budgétaires et de moyens nécessaires à son exercice. L'évaluation des finances mobilisables (subventions, taxes....) pour réaliser les investissements amènera le Conseil communautaire a délibéré au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Pour la CCDS, déployer des espaces sur son territoire, des antennes de proximité, assimilées aux missions de « maison des services au public » (MSP) du Territoire des Savanes est fondamental. Suite à l'attribution d'une assiette foncière par la Commune d'Iracoubo pour l'implantation de l'antenne de la CCDS, une étude des besoins est lancée tant en interne (services de la CCDS...), avec les services et élus communaux, qu'en externe vers les partenaires opérant sur ce territoire (CAF, pôle Emploi, Mission locale...) pour la construction de cette antenne de proximité assimilée à une MSP. Il est également prévu une antenne à Saint-Elie.

Enfin, la Communauté de Communes des Savanes va finaliser pour juin 2019 l'aménagement de sites naturels et plans d'eau du Territoire des Savanes. Ce projet consiste à aménager, à mettre en valeur et à remettre en état les sites suivants pour un budget global de 682 000€ :

- Crique Parforce (commune de Kourou)
- Crique Canceler (commune de Sinnamary)
- Crique Morpio (commune d'Iracoubo)
- Crique Organabo (commune d'Iracoubo).

Récapitulation des actions :

Projets	Montants
1. Aménagement des criques - construction	<b>682 000,00 €</b>
2. Etudes ZAE/ZAP	<b>49 000,00 €</b>
3. Etudes SCOT	<b>50 000,00 €</b>
4. Construction Maison des services publics - Iracoubo	<b>403 430,00 €</b>
5. Réalisation d'un sentier pédestre à crique FOUCOT à Saint-Elie	<b>20 000,00 €</b>
6. Etudes de désenclavement - commune de Saint-Elie	<b>50 000,00 €</b>
7. Route de petit saut	<b>600 000,00 €</b>
8. Conseil de développement	<b>5 000,00 €</b>
9. Etudes transfert GEMAPI	<b>25 000,00 €</b>
10. Etudes des équipements sportifs	<b>15 000,00 €</b>
11. Création d'équipements sportifs de proximité	<b>125 000,00 €</b>
12. Fonds d'aide aux entreprises	<b>50 000,00 €</b>
13. FISAAC --Etudes	<b>10 000,00 €</b>
14. FISAAC - Actions - convention d'objectifs	<b>25 000,00 €</b>
15. Etudes - compétence commerce	<b>15 000,00 €</b>
16. Conventionnement PNR	<b>10 000,00 €</b>
17. Conventionnement EPFAG	<b>15 000,00 €</b>
18. Conventionnement GDI	<b>60 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 194 430,00 €</b>

## 2 Développement économique et touristique

En matière de développement économique, la CCDS poursuivra les projets en cours de même que les actions partenariales avec les chambres consulaires et les organismes d'insertion.

Le transfert de la compétence touristique des communes vers la CCDS a concerné la partie obligatoire soit l'animation et la promotion touristique. Par convention, la CCDS a laissé pendant 1 an la gestion de cette compétence aux communes membres. Il convient de poursuivre la mise en place de l'EPIC et développer la mise en œuvre de cette compétence.

Dans le domaine du nautisme, au vue du potentiel du territoire et afin de renforcer la dynamique du projet de croissance bleue de Sinnamary, la CCDS va fédérer les acteurs (privés, associatifs et publics...) sous forme de réseau.

Dans le domaine économique, le plan de revitalisation commerciale sera relancé, la mutualisation des sites et acteurs, à travers diverses actions.... sera privilégiée.

Projets	Montants
Etudes	<b>95 515,00 €</b>
Village Touristique	<b>30 000 €</b>
Forum des entreprises	<b>30 000 €</b>
Foires	<b>30 000 €</b>
Conventionnement CCIG	<b>30 000 €</b>
Subvention transfert - CCDS	<b>174 264 €</b>
Autre subvention - convention d'objectifs	<b>135 160€</b>
Entretien des locaux	<b>50 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 000</b>

## 3 Programme LEADER

Le Programme LEADER est une initiative européenne qui vise à soutenir les porteurs de projets des territoires ruraux. Il existe depuis 1991, mais a été programmé pour la première fois sur le territoire de la CCDS entre 2007 et 2013. Cette programmation a été portée par le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG). Les résultats de ce dispositif sur cette période témoignent de la capacité du territoire à mettre en œuvre ce type de programme, mais aussi de nouveaux défis à relever.

La Communauté de Communes des Savanes a été confirmée comme structure porteuse de la nouvelle génération de LEADER 2014-2020, sur la base de trois enjeux territoriaux pour les Savanes. Le premier défi, est de créer de la vie et du lien entre les communautés ; le deuxième, vise à mettre en place une réelle dynamique touristique autour des patrimoines ruraux ; le troisième, enfin, serait de soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser le développement endogène du territoire.

Au travers de ces enjeux, la CCDS a défini les 7 fiches-actions suivantes :

FICHES-ACTIONS	Montant prévus par fiche-action
Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes ;	<b>223 600 €</b>
Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les	<b>229 500 €</b>

villages et les bourgs et créer des lieux d'échange ;	
Définir une identité partagée « Savanes » et mettre en réseau les acteurs touristiques ;	<b>236 200 €</b>
Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux	<b>211 800 €</b>
Favoriser l'organisation et la mise en réseau des acteurs des filières agricoles et artisanales ;	<b>264 800 €</b>
Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du Groupe D'Action Locale ;	<b>176 500 €</b>
Enfin, Animation et fonctionnement du GAL des Savanes.	<b>423 600 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 000</b>

Pour mener à bien, ces ambitions, la CCDS en tant que structure porteuse du Programme Leader a signé une convention avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Groupe d'Action Locale (GAL) des Savanes, pour un montant global de 1 766 000 (un million sept cent soixante-six mille euros), pour la période 2014-2020.

Cette enveloppe globale, se présente comme suit :



## Répartition par sous-mesures



est de

ant que  
ôle Aux  
t-douze  
ense ci-

a CCDS  
r suivi,



### AUTRES ORIENTATIONS

La CCDS va poursuivre sa démarche de mutualisation et de partenariat avec le PNRG, la CCIG, l'EPFA Guyane et assurer la pleine puissance de leur mise en œuvre, en 2019.

La priorité sera axée sur le plan de communication notamment le journal de la CCDS afin d'assurer une communication élargie et diversifiée sur tout le territoire.

DESIGNATION	MONTANT
Conventionnement radio Péyi - campagnes spots	25 000,00 €
Conventionnement RKS	23 000,00 €
Conventionnement -France Guyane	25 000,00 €
Achat espace TV	20 000,00 €
Achat espace publicitaire 4/3	20 000,00 €
Boîtes de productions audio et vidéo	6 000,00 €
Achat d'espace support divers print et digital	10 000,00 €
Création nouveau logo CCDS	6 000,00 €
Supports de communication institutionnelle	15 000,00 €
Evènementiel	15 000,00 €
Marché général (goodies, textiles...)	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>215 000.00</b>

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant aux orientations budgétaires 2019 de la CCDS. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le rapport de présentation,  
A la majorité des membres présents,

**DÉCIDE d'adopter les orientations budgétaires de la CCDS pour l'exercice 2019**

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 07  
Nombre de procurations : 07  
Nombre de votants : 14  
Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention(s) : 04

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

**François RINGUET**





## Joëlle JERSIER

---

**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** vendredi 5 avril 2019 15:14  
**À:** Joëlle JERSIER  
**Objet:** TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190405-31983.xml; 973-200027548-20190325-04\_CC\_2019\_CCDS-DE-1-2\_35288.xml

---

**De :** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]  
**Envoyé :** vendredi 5 avril 2019 13:40  
**À :** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>  
**Objet :** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-05  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES  
N° de SIREN: 200027548  
Numéro Acte de la collectivité locale: 04\_CC\_2019\_CCDS  
Objet acte: ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA CCDS  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 7.1.1-Débats d'orientations budgétaires  
Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-04\_CC\_2019\_CCDS-DE

---

